

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1160 accordant un passage de retour à Mme Giustini-ani.

n° 1160

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
27 octobre 1949

Numéro JO  
n° 10 du 31/10/1949

Date du numéro  
31 octobre 1949

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 3 juillet 1897 fixant les conditions de voyage et de déplacement du personnel colonial

**Vu** le certificat de visite délivré par le Conseil de santé à la date du 17 octobre 1949,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un passage de retour par anticipation pour Grimaud (Var) est accordé à M Ginstiniani, épouse de M. Giustiniani (Jean), surveillant principal de 3e classe stagiaire du cadre local des travaux publics, accompagnée de ses deux enfants âgés respectivement de cinq ans et trois ans.

#### Art. 2

— Mme Giustiniani se rendra en France par première occasion maritime et voyagera en 2e classe (assimilation : 3e catégorie) aux frais du budget local.

#### Art. 3

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.**